

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RIT 004-276/14/BC

**■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à la course
Marseille-Cassis et approbation d'une convention**

DCOM 14/11782/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le 26 octobre 2014 se déroulera la Course Marseille-Cassis. Cette épreuve sur route est inscrite au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Internationale d'Athlétisme. C'est une épreuve populaire avec 12 000 inscrits sur la course. Elle est organisée depuis 1979 par le SCO Sainte-Marguerite (créée le 11 août 1945, qui compte aujourd'hui 18 sections soit 2 000 adhérents). 500 bénévoles sont mobilisés par l'organisation.

La distance à effectuer est de 20 km, sur un parcours allant du stade Vélodrome, à Marseille, en passant par la montée de la Gineste jusqu'au Port de Cassis.

Marseille Provence Métropole souhaite soutenir cette course de renommée internationale qui lui permet de promouvoir à la fois son territoire et ses compétences. En effet, en tant que partenaire, MPM bénéficie d'une large couverture publicitaire mettant en avant non seulement deux communes de son territoire mais aussi ses actions en matière de propreté et de tri.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Les déchets les plus importants sur cette course sont les bouteilles d'eau et les cartons qui les contiennent.

Lors de l'édition précédente, près de 88 % de bouteilles plastiques ont été collectées par les services de MPM durant la manifestation, soit 2,54 tonnes et une tonne de carton a été recyclée.

Un espace MPM couvert et aménagé permet d'accueillir les agents de MPM qui participent nombreux à cette course.

Le Plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Produits en euros TTC	
Ventes de produits finis :	572 700
Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	85 000
Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	185 000
Subvention Ville de Marseille :	75 000
Subvention Marseille Provence Métropole :	25 000
Prestations en nature :	165 000
(dont 20 000 euros de mise à disposition de moyens logistiques et humains de la part de MPM)	
Bénévolat :	315 000

TOTAL :	1 422 700
---------	-----------

Charges en euros TTC	
Achats (services et fournitures) :	278 000
Services extérieurs (location, assurances, entretien réparation) :	79 500
Autres services extérieurs :	52 000
Publicité :	270 000
Déplacements, missions	62 500
Téléphone, frais postaux	13 000
Services bancaires	1 000
Autres	1 000
Impôts et taxes sur rémunération :	4 500
Autres impôts :	1 000
Charges de personnel :	172 000
Autres charges de gestion courante :	2 500
Dotation aux amortissements :	5 700
Emplois des contributions volontaires en nature :	480 000

TOTAL :	1 422 700
---------	-----------

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Considérant

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole compte soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire, ainsi que de tri et valorisation des déchets collectés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière d'un montant de 45 000 euros de MPM à la course Marseille-Cassis, répartie comme suit :

- 25 000 euros sous forme de subvention directe,
- 20 000 euros sous forme de mise à disposition de moyens logistiques et humains définis dans la convention de partenariat ci-annexée.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la SCO Sainte-Marguerite.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2014 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique A330 – Nature 6743 - 2DGS - 812

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée au Tourisme -
Rayonnement du Territoire

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Rayonnement international et tourisme

Didier ZANINI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER